



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 24 février 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Maxime Tremblay formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le conseiller Martin Lajeunesse.

Sont également présents, messieurs et mesdames, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Séléna Beaumont-Dermers, assistante-greffière.

CE-2016-136

ANNÉE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2014 SP 070 - SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT - PHASE 2 DE L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vue adjuger le contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Description	Montant année optionnelle taxes incluses	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2014-371	---	Soumission 2014 SP 070 – Services professionnels – Mandat d'accompagnement – Optimisation de la performance organisationnelle – Phase 2	260 000 \$	02-04-2016 Au 02-04-2017	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une année optionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale désire se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Direction générale à se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 13 mars 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-13103-419	Commission révision des dépenses et des services – Honoraires professionnels

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2017 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2016.

Adoptée

CE-2016-137

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 111 531,52 \$ - ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-597 du 17 avril 2013, octroyait un contrat à la firme Allen Entrepreneur général inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham pour un montant total de 27 786 783,18 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-367 du 2 avril 2014, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 108 358,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-558 du 7 mai 2014, entérinait un deuxième ajustement de coûts pour un montant total de 151 345,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-784 du 18 juin 2014, entérinait un troisième ajustement de coûts pour un montant total de 364 027,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-882 du 9 juillet 2014, entérinait un quatrième ajustement de coûts pour un montant total de 104 468,20 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1179 du 15 octobre 2014, entérinait un cinquième ajustement de coûts pour un montant total de 190 070,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1346 du 19 novembre 2014, entérinait un sixième ajustement de coûts pour un montant total de 188 426,71 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-32 du 14 janvier 2015, entérinait un septième ajustement de coûts pour un montant total de 175 282,12 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-106 du 25 février 2015, entérinait un huitième ajustement de coûts pour un montant total de 259 156,06 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-214 du 8 avril 2015, entérinait un neuvième ajustement de coûts pour un montant total de 195 861,22 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-393 du 27 mai 2015, entérinait un dixième ajustement de coûts pour un montant total de 194 872,60 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-558 du 8 juillet 2015, entérinait un onzième ajustement de coûts pour un montant total de 303 735,62 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-746 du 23 septembre 2015, entérinait un douzième ajustement de coûts pour un montant total de 182 831,39 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant AECOM pour un montant de 87 999,20 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par les délégations de pouvoir numéros 134010 et 134958;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants présentés dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QU'après révision, le consultant AECOM recommande un montant supplémentaire de 23 532,32 \$ incluant les taxes, concernant les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 134010 et 134958 pour un montant de 87 999,20 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 23 532,32 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 111 531,52 \$ incluant les taxes. Le coût total de ce contrat représente un montant de 30 316 751,10 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30707-017-04978	21 488,14 \$	Travaux de modernisation de l'usine d'eau potable de Buckingham – Ajustements de contrats
04-13493	1 023,37 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 020,81 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2016.

Adoptée

CE-2016-138

SOUSSION 2015 SP 234 - DÉMOLITION DU 60 ET DU 70, RUE DU GRÈS - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.), 870, rue Philippe-Paradis, Québec, G1N 4E4, pour la démolition du 60 et 70, rue du Grès pour un montant total de 97 383,83 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 novembre 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13028-001-04970	41 732,54 \$	Démolition du 60 et du 70, rue du Grès – Étude et démolition du 60, rue du Grès
18-13028-002-04971	47 191,88 \$	Démolition du 60 et du 70, rue du Grès – Étude et démolition du 70, rue du Grès
04-13493	4 235,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	4 224,41 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2016.

Adoptée

CE-2016-139

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DES CHEMINS NOTCH ET DE LA MONTAGNE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des chemins de la Montagne et Notch, dossier RS-16-06, comme illustré au plan numéro CRO-16-28 du 2 février 2016.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-28, qui fait partie intégrante de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2016.

Adoptée

CE-2016-140

SOUMISSION 2015 SP 179 - RÉFECTION DU CHEMIN MCCONNELL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc. (Equinoxe JMP), 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux du projet de réfection du chemin McConnell sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 633 371,24 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 janvier 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30747-005-04972	2 404 618,94 \$	Travaux de réfection du réseau routier d'Aylmer – Chemins McConnel – Vanier à Allen
04-13493	114 519,30 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	114 233,00 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2016.

Adoptée

CE-2016-141

SOUSSION 2015 SP 246 - RÉFECTION D'UN TERRAIN DE PÉTANQUE - PARC BELMONT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gadbois, 1679, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R 0C1, pour les travaux de réfection du terrain de pétanque au parc Belmont, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 93 606,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 février 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15004-014-04973	85 475,57 \$	Plan quadriennal – Parcs et structures récréatives – Parc Belmont – Terrain de pétanque
04-13493	4 070,75 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	4 060,58 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2016.

Adoptée

CE-2016-142*

ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE GATINEAU (LOT 4 803 540 DU CADASTRE DU QUÉBEC) ET 2869-4289 QUÉBEC INC. (LOT 4 803 539 DU CADASTRE DU QUÉBEC) SUR LA RUE FRONT - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire des lots 4 803 540 et 4 815 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau et l'entreprise 2869-4289 Québec inc. est propriétaire des lots 4 803 539 et 4 815 809 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'échange des lots 4 803 540, appartenant à la Ville de Gatineau et 4 803 539, appartenant à 2869-4289 Québec inc. permettra de régulariser les marges du bâtiment construit sur le lot 4 815 809, appartenant à 2869-4289 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré pour l'échange, à titre gratuit, des lots 4 803 539 et 4 803 540 du cadastre du Québec, et qu'une promesse d'échange a été signée le 14 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'égalité de leur superficie et leur proximité géographique indiquent une valeur marchande équivalente et que, dans ce contexte, un rapport d'évaluation de la valeur marchande n'est pas nécessaire, l'échange de terrains se faisant à titre gratuit :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser un échange de terrains, à titre gratuit, entre la Ville de Gatineau, propriétaire du lot 4 803 540 du cadastre du Québec et l'entreprise 2869-4289 Québec inc., propriétaire du lot 4 803 539 du cadastre du Québec, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'échange dûment signée le 14 janvier 2016;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte d'échange comme prévu à la promesse d'échange, si requis;

- de mandater le Service du greffe à superviser les étapes nécessaires relatives à la conclusion de la transaction.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-143

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B48 AU MONTANT DE 180 205,27 \$ POUR LA PÉRIODE DU 29 NOVEMBRE AU 5 DÉCEMBRE 2015, B49 AU MONTANT DE 187 330,85 \$ POUR LA PÉRIODE DU 6 AU 12 DÉCEMBRE 2015, B50 AU MONTANT DE 236 014,94 \$ POUR LA PÉRIODE DU 13 AU 19 DÉCEMBRE 2015, B51 AU MONTANT DE 115 993,72 \$ POUR LA PÉRIODE DU 20 AU 26 DÉCEMBRE 2015

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-48 au montant de 180 205,27 \$ pour la période du 29 novembre au 5 décembre 2015, B-49 au montant de 187 330,85 \$ pour la période du 6 au 12 décembre 2015, B-50 au montant de 236 014,94 \$ pour la période du 13 au 19 décembre 2015, B-51 au montant de 115 993,72 \$ pour la période du 20 au 26 décembre 2015.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2016.

Adoptée

CE-2016-144

SOUMISSION 2015 SP 054 - FOURNITURE D'UN SERVICE D'INSTALLATION ET DE RETRAIT D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES - SERVICE DE POLICE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme ExelRadio inc., 150, chemin Freeman, unité 6, Gatineau, Québec, J8Z 2B4, pour la fourniture d'un service d'installation et de retrait des équipements électroniques pour le Service de police, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif sur cinq ans de 947 727,45 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 novembre 2015, et ce, étant la seule soumission reçue et conforme.

À la date d'anniversaire du contrat et pour toutes les années subséquentes, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
11-15002-004 (2015)	Fonds de roulement contrôle – Programme remplacement véhicules et machinerie – Police – Transfert d'équipements
11-16003-005 (2016)	Fonds de roulement contrôle – Programme remplacement véhicules et machinerie – Police – Transfert d'équipements

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2017 à 2021 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2016.

Adoptée

CE-2016-145

SOUSSION 2015 SP 158 - FOURNITURE DE VOITURES DE PATROUILLE (POLICE) AVEC OPTION D'ACHAT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-987 du 16 décembre 2015, octroyait un contrat à la firme Carle Ford inc. pour l'achat en 2015, de 16 voitures de patrouille (police) pour un montant total de 523 678,93 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par cette même résolution, retenait l'option d'achat de neuf voitures de patrouille (police) supplémentaire en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir de cette option d'achat, et ce, conformément à la section 2 de la formule de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des travaux publics à exercer l'option d'achat de neuf voitures de patrouille (police), au montant total de 294 569,40 \$ incluant les taxes, auprès de la firme Carle Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 septembre 2015, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-16003-001-04974	268 981,12 \$	Programme remplacement – Véhicules et machinerie – Police et stationnements – Neuf auto-patrouille
04-13493	12 810,15 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	12 778,13 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2016.

Adoptée

CE-2016-146

SOUSSION 2015 SP 265 - FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS POUR TERRAIN DE BASEBALL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme O.J. Compagnie, Division de Compagnie Otto Jangl Ltée, 294, rang St-Paul, Sherrington, Québec, J0L 2N0, pour la fourniture d'équipements motorisés pour terrain de baseball, selon les annexes A et B, pour un montant total de 37 778,49 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 janvier 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour l'annexe A et la seule soumission reçue et conforme pour l'annexe B.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11003-007-04975	10 649,42 \$	Achat de véhicules et d'équipements – Niveleur et compacteur
18-12007-009-04976	23 847,37 \$	Achat de véhicules et d'équipements – Niveleur et compacteur
04-13493	1 642,90 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 638,80 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2016.

Adoptée

CE-2016-147 **SOUSSION 2016 SI 020 - SERVICES D'HORTICULTURE - SECTEURS D'AYLMER, DE HULL, DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - SAISON 2016**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Paysagiste Mathis Landscaping, 27, rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5, le contrat de service d'horticulture pour les secteurs d'Aylmer, de Hull, de Buckingham et de Masson-Angers pour la saison 2016, pour un montant de 82 533,65 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 janvier 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71430-521-04977	75 364,22 \$	Horticulture et arboriculture – Entretien et réparation – Infrastructure
04-13493	3 589,20 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	3 580,23 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2016.

Adoptée

CE-2016-148* **ENTENTE ENTRE LA CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU (MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU) ET LA VILLE DE GATINEAU POUR LA RÉALISATION D'UNE PROGRAMMATION PROFESSIONNELLE À LA PLACE DE LA CITÉ POUR L'ANNÉE 2016 – 38 329,57 \$**

CONSIDÉRANT QU'un budget récurrent de 97 710 \$ a été octroyé au budget 2016 du Service des arts, de la culture et des lettres pour le développement d'une programmation du site place de la Cité;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 35 000 \$ de cette enveloppe a été prévu pour une programmation professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du centre culturel de Gatineau est un collaborateur et partenaire pour cette programmation professionnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Corporation du centre culturel de Gatineau afin de réaliser la partie professionnelle de la programmation estivale 2016 de place de la Cité;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente;
- d'autoriser le trésorier à verser une somme de 38 329,57 \$ incluant les taxes, à la Corporation du centre culturel de Gatineau, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72139-972	35 000,00 \$	Place de la Cité (spectacles extérieurs) – Subventions
04-13493	1 666,87 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 662,70 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-149

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LA MAISON DE LA FAMILLE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE - 321, AVENUE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre a obtenu, le 13 novembre 2006, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 321, avenue de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 321, avenue de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre pour l'immeuble situé au 321, avenue de Buckingham;

De plus ce comité désire informer la Commission qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2016-150

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 2 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 5 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 4 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 53 ET 4

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 2, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 5, la liste des réquisitions numéro 4 ainsi que les listes des embauches numéros 53 et 4 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 2	Pièces de comptes à payer	4 124,38 \$	1 ^{er} au 5 février 2016
Liste PD numéro 5	Pièces de comptes à payer	336 042,21 \$	1 ^{er} au 5 février 2016
Liste des réquisitions numéro 4	Pièces de comptes à payer	5 491,33 \$	1 ^{er} au 5 février 2016
Liste des embauches numéro 53	Embauches de personnel temporaire	2 385,24 \$	24 au 30 janvier 2016
Liste des embauches numéro 4	Embauches de personnel temporaire	419 497,98 \$	24 au 30 janvier 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2016.

Adoptée

CE-2016-151

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-05 POUR UN MONTANT TOTAL DE 266 397,06 \$ POUR LA PÉRIODE DU 28 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-05 d'un montant de 266 397,06 \$ pour la période du 28 janvier au 3 février 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2016.

Adoptée

CE-2016-152

FIRME SOLUTIONS CONSORTECH INC. - ENTENTE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET RÉALISATION D'AMÉLIORATIONS DU PROGICIEL D'ÉVALUATION - ANNÉE 2016 - 193 158 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services d'entretien du progiciel d'évaluation ÉquiVal est échue depuis le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services de réalisation d'améliorations du progiciel d'évaluation ÉquiVal est, elle aussi, échue depuis le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise la protection des droits exclusifs, comme les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573.3 6^e alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie un contrat à la firme Solutions Consortech inc. pour les services d'entretien du progiciel d'évaluation ÉquiVal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 pour un montant de 84 989,52 \$ incluant les taxes.

De plus, il est résolu que ce comité octroie un contrat à la firme Solutions Consortech inc. pour les services de réalisation d'améliorations au progiciel d'évaluation ÉquiVal pour un montant maximal de 108 168,48 \$ incluant les taxes. Le contrat sera valide du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2016.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-15100-555-04968	77 606,76 \$	Évaluation – Entretien de logiciels
02-15100-555-04969	98 772,24 \$	Évaluation – Entretien de logiciels
04-13493	8 400,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	8 379,00 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2016.

Adoptée

CE-2016-153

SOUSSION 2015 SP 136 - DÉPLOIEMENT D'ENREGISTREURS DE DÉBORDEMENTS D'EAUX USÉES - OUVRAGE DE SURVERSES EN RÉSEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Filtrum inc., 430, rue des Entrepreneurs, Québec, Québec, G1M 1B3, pour le déploiement d'enregistreurs de débordements d'eaux usées, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif sur trois ans de 308 133 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 octobre 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2019 et suivantes, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15014-001-04979	281 366,50 \$	Implantation de débitmètres sur les surverses – Travaux d'implantation
04-13493	13 400,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	13 366,50 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2016.

Adoptée

CE-2016-154*

AUTORISER LES DÉPENSES POUR DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'UTILITÉS PUBLIQUES DE VIDÉOTRON DANS LE SECTEUR DES RUES LAVAL, KENT ET AUBRY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2015-560 du 25 août 2015, adoptait le Règlement numéro 775-2015 autorisant une dépense et un emprunt de 25 000 000 \$ pour réaliser des travaux d'aménagement et de réaménagement urbain de rues, de places publiques, de parcs et de restauration de bâtiments municipaux au centre-ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de modification du réseau de Vidéotron sont nécessaires en préparation aux travaux d'aménagement des rues dans le secteur des rues Laval, Kent et Aubry;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être réalisés par Vidéotron et que ces travaux doivent être payés par la Ville de Gatineau, le tout selon les coûts réels découlant de l'exécution :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la Ville à verser un montant approximatif de 282 948,95 \$ incluant les taxes, à Vidéotron afin de réaliser les modifications à son réseau, travaux qui sont nécessaires dans le cadre du projet de réaménagement dans le secteur des rues Laval, Kent et Aubry.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30775-002	258 370,11 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau – Laval, Kent et Aubry – Enfouissement
04-13493	12 304,80 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	12 274,04 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-155

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUELLE FORTIER (ENTRE LES RUES GAMELIN ET BOURQUE CÔTÉ EST) - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ROSE - LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la ruelle Fortier (entre les rues Gamelin et Bourque côté est), dossier RS-16-05, comme illustré au plan numéro CRO-16-34 du 4 février 2016.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Ruelle</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Fortier	Nord	De la rue Fortier, sur une distance de 33 m vers l'est	En tout temps
Fortier	Sud	De la rue Fortier, sur une distance de 43 m vers l'est	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-34 qui fait partie intégrante de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2016.

Adoptée

CE-2016-156

SOUMISSION 2016 SP 026 - MANDAT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT REGROUPE D'ABAT-POUSSIÈRE - CONTRAT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et l'article 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec, une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'Union des municipalités du Québec est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les différents types d'abat-poussière identifiée dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des municipalités du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la Ville confie à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et chlorure en solution liquide) nécessaire à ses activités;

QUE la Ville confie, à l'Union des municipalités du Québec, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit livré soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'Union des municipalités du Québec de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'Union des municipalités du Québec et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire 02-31220-521 – Chemins Agricoles – Entretien des infrastructures.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2016.

Adoptée

CE-2016-157

REJET DES SOUMISSIONS 2015 SP 219A - RÉFECTION DE REFROIDISSEUR - MAISON DU CITOYEN - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 3 novembre 2015, un appel d'offres public pour la réfection du refroidisseur de la Maison du citoyen, située au 25, rue Laurier;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que la seule soumission conforme reçue excède les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette l'ensemble des soumissions reçues de l'appel d'offres 2015 SP 219A.

Adoptée

CE-2016-158

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME ANDRÉE LOYER AU POSTE D'ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la mutation de monsieur Gilbert Gagnon au Service de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'adjoint au directeur à la direction générale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Andrée Loyer au poste d'adjoint au directeur général (poste numéro DG-CAD-012 au plan d'effectifs des cadres) à la Direction générale sous la gouverne de la directrice générale.

Le salaire de madame Andrée Loyer est établi à la classe 5, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Puisque madame Andrée Loyer occupe un poste de direction depuis plus d'un an, la permanence à ce poste lui sera accordée dès l'adoption de cette résolution.

Madame Andrée Loyer est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13100-115 – Direction générale – Réguliers – Non-Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 février 2016.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif